



**HAL**  
open science

## Le dualisme des ordres de la modernité

Christian Barrère

► **To cite this version:**

Christian Barrère. Le dualisme des ordres de la modernité. Géographie, Économie, Société, 2004, 6 (3), pp.243-263. 10.3166/ges.6.243-263 . hal-02613457

**HAL Id: hal-02613457**

**<https://hal.science/hal-02613457v1>**

Submitted on 25 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le dualisme des ordres de la modernité

Christian Barrère

Laboratoire Regards  
Université de Reims Champagne Ardenne

En opposition aux analyses qui définissent la société contemporaine comme une société marchande ou capitaliste, éventuellement altérée par la présence d'éléments hétérogènes, l'article la définit comme forme particulière d'articulation entre deux ordres principaux caractéristiques de la modernité, l'ordre marchand et l'ordre républicain. Il caractérise chacun de ces ordres et décrit leurs caractères pluri-dimensionnel, incomplet et imparfait. Il précise en quoi l'hypothèse du dualisme permet de penser l'incomplétude du marché, comme celle du capital, et d'analyser les formes non-marchandes en n'en faisant pas une simple extension des logiques du marché et/ou du capital ou une béquille à leur service.

Standard analysis and marxist analysis define present society as a market or a capitalist society. The non market elements are exceptions, or means for the working of market regulations. Opposite to them, our point of view consider modern societies as dualistic societies. They articulate different logics and principles. They combine two heterogeneous orders, the market order and the republican order. The paper characterizes these orders and their combination.

Mots clefs : modernité, ordre marchand, ordre républicain, dualisme, régulation.

Key words : modernity, market order, republican order, dualism, regulation.

# Le dualisme des ordres de la modernité

La coexistence de formes marchandes et de formes non-marchandes est admise par tous les courants de l'analyse économique aujourd'hui, quand bien même ils s'affrontent sur leur importance relative ou sur leurs qualités. La caractérisation de ce que recouvre le non-marchand est cependant, dans cette désignation, purement négative et ne renvoie à aucune consistance propre : le non-marchand est un rassemblement hétéroclite qui peut recouvrir des éléments d'imperfection marchande, des formes pré-marchandes, comme des éléments appartenant à des logiques les plus diverses. Leur caractéristique essentielle se réduit à échapper à la logique marchande, ce qui confère immédiatement à celle-ci le caractère central et au non-marchand un caractère marginal. Notre hypothèse est, au contraire, que ces éléments font partie d'un ensemble structuré, d'un ordre spécifique. Au sein de ce non-marchand se trouvent, dans les sociétés modernes, des éléments qui participent d'une logique commune et cohérente, interdisant par là même de les traiter de façon marginale. Nous nommerons dualisme l'idée selon laquelle les sociétés modernes s'organisent principalement autour de deux logiques différentes et toutes deux centrales. Ce texte s'efforce de caractériser un tel dualisme et de montrer que la dynamique de nos sociétés dépend de l'articulation contradictoire qui s'établit entre ces deux logiques. Nous avancerons également que ces logiques renvoient à de véritables ordres, mode de structuration du réel et d'organisation de ses relations internes.

Le premier point sera consacré à une caractérisation du dualisme et de ses composants. Le second précisera les spécificités méthodologiques de la problématique proposée.

## 1 Le principe du dualisme

Nous mettrons en évidence le dualisme à travers certaines de ses manifestations significatives (1.1), puis définirons les deux ordres qui le constituent, l'ordre marchand (1.2) et l'ordre républicain (1.3).

### 1.1 La mise en évidence du dualisme : quelques faits stylisés

Le droit et la justice sont les meilleurs terrains pour repérer l'enchevêtrement de ces logiques différentes et parfois contradictoires parce qu'ils sont des moyens essentiels de la régulation sociale concrète, mettant en application l'ensemble des principes qui sont reconnus légitimes pour organiser la vie sociale.

#### **1.1.1 Quand le droit contredit les principes marchands**

Il en est ainsi quand la Cour de Cassation dans un arrêt du 30 mai 2000 [ Le Monde, 9/1/2001, avec un commentaire de MA. Frison-Roche] déclare que « la contrainte économique » pesant sur un contractant peut constituer une violence telle qu'elle vicie son consentement et annule le contrat. Si le contractant peut démontrer qu'il s'est engagé sous la contrainte de sa situation économique, parce qu'il n'avait pas d'autre choix que de contracter en acceptant les conditions proposées, le contrat devra être annulé. En l'espèce il s'agissait d'une PME ayant souscrit une assurance incendie, qui, victime d'un incendie, avait accepté, sous la pression de l'urgence, pour redémarrer rapidement son activité, une indemnisation de montant manifestement sous-estimé mais versée immédiatement. L'introduction, à côté du vice lié à la violence physique et à la violence morale, de la violence économique, exercée non par une personne

mais par le contexte économique et social, peut bouleverser le droit des contrats.

De même, a-t-il été récemment décidé, aux Etats Unis, que, dans les prisons de femmes, toute relation sexuelle entre un gardien et une détenue devait, par principe, être assimilée à un viol, quelles que soient les apparences formelles de "l'échange", par suite de l'inégalité réelle entre les personnes.

La propriété privée, pourtant consacrée par les textes, et, par ailleurs, fondement de la société marchande, peut se voir elle aussi remise en cause. Le Tribunal de Grande Instance de Marseille a autorisé, en mars 2001, à se maintenir dans les lieux pendant un an, 200 squatters, car ils avaient pâti de « carences collectives en matière de logement social », même si l'occupation d'un immeuble « sans droit ni titre » viole le droit de propriété et constitue « un trouble manifestement illicite » (Le Monde, 20/3/2001). Nous sommes ici clairement en présence d'une définition d'un équilibre à trouver entre deux types de logique, celle républicaine des droits du citoyen au logement, celle marchande du droit de propriété. Nous ne sommes pas seulement en présence d'une contradiction entre principes et d'une relation qui demeurerait externe entre les deux, le marchand et le non marchand, mais d'une articulation à réaliser : les deux principes, celui du droit au logement et celui du droit de propriété doivent être réunis en une construction particulière qui organise le fonctionnement social dans une situation définie.

### **1.1.2 Quand le droit altère le marché**

Dans le cas des plans sociaux de licenciement, les tribunaux étendent les obligations de l'employeur à travers le temps en imposant aux entreprises d'assumer réellement et substantiellement leur obligation d'offrir au personnel licencié des opportunités de reconversion. Alors que le marché est un ensemble d'engagements spécifiés et ne porte d'effets temporels que s'ils sont organisés (marchés à terme, assurance,...), le droit admet que la reproduction de relations temporaires sur le marché du travail implique des engagements involontaires pour l'employeur qui échappent à la pure instantanéité due l'engagement marchand négocié par les parties et auxquelles celles-ci ne peuvent déroger. Il en est de même quand la Cour de Cassation « transforme » ex post des contrats à durée déterminée en contrats porteurs d'effets analogues à ceux de contrats à durée indéterminée parce qu'elle considère qu'ils ont servi à des embauches sur des postes ayant vocation à s'inscrire dans la durée.

L'intervention dans le fonctionnement marchand via le droit de la concurrence conduit de la même façon à altérer le fonctionnement marchand en interdisant des pratiques qui relèvent de la concurrence marchande : définition de délits d'initiés, interdiction des prix de prédation, ... L'interdiction même des ententes et cartels ou l'introduction de la notion d'abus de positions dominantes manifestent que le fonctionnement du marché a besoin de formes institutionnelles de régulation qui dépassent l'échange marchand classique et modèlent alors ses formes en l'encadrant et le contraignant.

La conclusion que nous tirons de ces faits significatifs est que l'ordre marchand ne définit pas à lui seul les sociétés modernes. Différents ordres existent, organisent et conditionnent aujourd'hui le fonctionnement social. Leur capacité totalisatrice et organisatrice provient de ce qu'ils correspondent à un mode de socialisation. Dans une société d'individus ils gouvernent les relations des

individus au tout social donc aussi les relations des individus aux autres individus et aux groupes. Trois sont particulièrement importants.

Le premier est l'ordre idéologique chrétien. Historiquement le plus ancien, il a modelé en partie, directement et indirectement, par effet d'opposition, les deux autres ordres : l'ordre marchand, dont les premiers éléments remontent à l'Antiquité classique, émerge comme ordre avec les Temps Modernes, et s'universalise aujourd'hui ; l'ordre républicain, dont les premiers éléments remontent eux aussi à l'Antiquité grecque et romaine, se développe dans la philosophie politique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, s'impose en rupture avec l'ordre monarchique et féodal, et continue, dans une cohabitation en partie conflictuelle, à définir notre société et marquer notre patrimoine. La dialectique de ces trois ordres, en partie complémentaires, en partie concurrents, et de façon prioritaire le dualisme république-marché nous paraissent être au centre des mutations contemporaines des formes institutionnelles. Ce dualisme prend une place centrale en ce qu'il définit deux types de réponses différentes, en partie complémentaires et en partie opposées, à deux grandes questions du fonctionnement social, celle de la séparation des individus autonomes et de la coordination – recombinaison collective, celle de l'opposition des intérêts et de la gestion de la rivalité.

## **1.2 L'ordre marchand**

La grille d'analyse de la société marchande de richesse et d'enrichissement que construisent les Mercantilistes et qu'affine Smith pose la question de la socialisation comme celle de l'unité de la société. A la réponse de Hobbes en termes de socialisation par le politique Smith oppose une socialisation par l'économique et, plus précisément, par le marché [Rosanvallon, 1989]. Toutes deux s'inscrivent dans une épistémè de l'ordre naturel mécaniste. Le monde de Newton est une machine, la société sera aussi une machine. Hobbes pense l'ordre civil par opposition à l'ordre divin en étudiant la société comme machine politique ; le prince est unificateur et pacificateur. Smith pense la société moderne par opposition à la société féodale en étudiant la société comme machine économique ; le marché est unificateur et pacificateur. Il met ainsi en évidence deux grandes questions de l'économie politique :

la reproduction de l'unité sociale ou de l'équilibre social est posée à partir de la prise en compte de *la séparation* des individus ; des individus en grande partie isolés, reliés par le seul marché, peuvent-ils former un corps social unifié, leurs décisions autonomes devenir compatibles ? Peut-on éviter le chaos, aboutir à un ordre ?

la reproduction de l'unité sociale ou de l'équilibre social peut également être posée, ce qui est moins courant, à partir de la prise en compte de *l'opposition* des individus ; des individus dont les intérêts sont immédiatement, en partie au moins, antagonistes ( le vendeur veut vendre le plus cher possible et l'acheteur acheter bon marché, ce que perd l'un est gagné par l'autre ) peuvent-ils néanmoins produire une situation stable qui permette les échanges ? Peut-on éviter la "guerre économique", l'explosion et l'instabilité ?

### **1.2.1 Séparation et intégration par l'ordre marchand**

Smith réglait la première question par sa théorie de l'équilibre naturel du marché symbolisé par la fameuse image de la main invisible. La recherche par l'individu de la satisfaction de ses besoins l'oblige à échanger, donc à élargir le

marché et la division du travail, accroissant ainsi la prospérité et la densification sociale. Elle est de ce fait bénéfique pour les autres. Le marché assure l'ajustement des choix individuels autonomes. L'ordre marchand étend la socialisation en reliant une multitude d'individus intégrés dans des réseaux d'échanges et devenant éléments d'une force de travail sociale, la force de travail de l'ensemble de la société. Ce faisant il permet une spécialisation et un ajustement fin des dépenses de travail individuelles les unes aux autres tout en exprimant les contraintes à l'intérieur desquelles les acteurs peuvent choisir. C'est ce qui donne au marché son efficacité systémique, particulièrement en gestion complexe.

En revanche, l'ajustement marchand est coûteux et partiel. Il est coûteux en ce qu'il se réalise à travers fluctuations, crises et restructurations. La dynamique d'enrichissement pousse au développement des forces productives et au dépassement permanent des formes de production existantes dans un processus de destruction créatrice qui est destructeur de valeurs. La dynamique marchande, a fortiori quand elle s'organise autour de l'accumulation du capital, crée simultanément de la richesse et des pertes systémiques. En outre, l'ajustement marchand est partiel et ne permet pas une socialisation complète de l'ensemble des individus. L'ordre marchand introduit un fractionnement social. Le marché distingue en effet entre force de travail potentielle et force de travail réelle et s'exprime comme médiation nécessaire et sélective entre les deux. A l'échelle du monde, il y a six cent millions de chômeurs. Chaque force de travail postule à son intégration à la force de travail sociale en étant candidate au travail, à la mise en oeuvre de sa capacité productive ; on cherche du travail cad que l'on cherche à exercer son aptitude au travail. Pour cela, la force de travail présente à la société la candidature de son effet, de son produit, à l'insertion dans les usages reconnus socialement utiles de la force de travail sociale. Il ne suffit pas de travailler, de "suer", il faut que cela soit considéré comme nécessaire à la reproduction sociale, que le produit soit consacré comme valeur d'usage sociale. L'intégration ne se fait pas uniquement par un processus d'acceptation ou de refus mais par la détermination d'un taux d'intégration, de conversion du travail particulier en travail social, qui peut varier et prendre la valeur zéro.

Nous sommes en présence d'un mode particulier de socialisation explicite, de reconnaissance a posteriori de la participation à la force de travail sociale, à la production sociale ou au contraire d'exclusion de cette société des producteurs. Ce mode de socialisation joue différemment selon les caractères des marchés, en particulier selon que nous avons affaire à un marché simple ou à un marché capitaliste. Dans les sphères marchandes non capitalistes, les travaux privés sont candidats à la transformation en travail social ce qui passe par un taux de conversion, taux qui peut être nul et correspond alors à une non-élection. Les électeurs sont l'ensemble des autres travaux et le critère d'admission l'utilité sociale du travail. Le taux de conversion ou taux d'intégration au travail social conçu comme travail de l'ensemble de la société résulte de la concurrence marchande. Celle-ci exprime une complémentarité-affrontement. Le second co-échangiste a besoin du travail (ou du produit du travail) du premier mais "marchande" pour peser sur le taux de conversion du travail acquis en travail cédé, le taux d'équivalence entre travaux concrets via leur taux d'équivalence au travail social incarné par la monnaie. Le marché limite en partie mais en partie seulement les possibilités de manœuvre des acteurs selon ses formes d'organisation et notamment ses formes de centralisation des transactions.

Sur un marché capitaliste, la transformation en travail social se fait par une médiation supplémentaire. Le travail s'intégrant dans un procès de production organisé autour des moyens de production doit satisfaire la condition supplémentaire de rémunérer ce capital. Il doit ainsi satisfaire à une norme de rentabilité. L'analyse keynésienne en montrant que le travail est ou n'est pas intégré par l'entreprise en fonction d'une anticipation de rentabilité précise ce phénomène. Elle montre aussi le caractère social et non technique ou naturel de la norme de profit que se donnent les entrepreneurs.

### **1.2.2 Rivalité et pacification marchande**

La société de marché limite la rivalité en rompant avec une organisation fondée sur le prélèvement, la guerre et le butin et, de ce point de vue aussi, constitue un changement progressiste. En garantissant des droits stables, en premier lieu des droits de propriété, elle stabilise le fonctionnement social, permet l'investissement productif et transforme la rivalité en rivalité pour le partage de l'enrichissement de la société. Le passage pour Smith d'une économie mercantiliste dans laquelle l'enrichissement provient encore en grande partie d'un prélèvement (prélèvement direct sur les richesses accumulées à l'étranger, prélèvement indirect via le système de prix sur les producteurs étrangers et la paysannerie locale) à une économie de production marchande est un facteur supplémentaire de pacification sociale. Et Ricardo pourra alors, sans duplicité, faire du libre échange le moyen de l'extension universelle du modèle d'enrichissement marchand et de la pacification à la fois des relations internationales et des relations internes aux pays qui passeront au marché.

Cependant, si l'on ne saurait sous-estimer le bouleversement qu'introduit par rapport aux logiques guerrières qui avaient prévalu depuis des millénaires la possibilité d'une pacification marchande, le modèle ne suffit pas à garantir la paix civile. Les individus peuvent désormais se disputer les surplus obtenus par l'extension de l'échange et de la division du travail. D'où le recours à la théorie de la sympathie, théorie des comportements individuels. La sympathie en assurant la possibilité d'une fusion naturelle des intérêts est le fondement naturel de la cohérence de l'ordre social ; nous n'avons plus besoin de la politique, de la foi ou de la loi. Et la concurrence qui « concilie tous les intérêts » sera en quelque sorte la forme économique de réalisation de la sympathie. Elle permettra de fonder un ordre à la fois cohérent (à travers les divers modes de régulation par la concurrence) et harmonieux.

La sympathie smithienne comme fondement de la cohésion sociale apparaîtra bien vite, face aux conflits commerciaux entre pays, aux conflits sociaux entre classes ou entre propriétaires, fonciers ou immobiliers, et non-propriétaires comme trop idéologique. La lecture néoclassique standard abandonne la sympathie et lui substitue la notion de propension à l'échange, propension qui se justifie par le principe de l'avantage mutuel de l'échange : l'échange crée du bien-être social en allouant les richesses à ceux qui les estiment le plus et ont donc la plus forte disposition à payer. Se repose alors immédiatement la question de la dialectique des intérêts. La sympathie smithienne assurait la fusion des intérêts donc la possibilité d'un ordre stable, l'échange conduit à leur affrontement. D'où la tentative forcenée de trouver des normes économiques régissant le partage de la richesse, la détermination des justes prix (justes non plus moralement mais économiquement).

Le marché établit alors une nouvelle forme d'égalité, d'égalité économique. Celle-ci est conçue comme l'absence de privilège. Les individus

sont égaux en ce qu'ils n'obtiennent que ce à quoi le marché leur donne droit, qu'ils sont contraints de respecter des normes technico-naturelles sans pouvoir les manipuler. C'est l'égalité des chances. Le privilège économique c'est le monopole. D'où l'importance du marché concurrentiel, en pratique et en théorie. En pratique, il faut la concurrence pour avoir l'égalité, l'égalité est bien celle des rivaux désarmés.

L'application au marché du travail est évidemment problématique dans la mesure où s'y retrouvent deux groupes dont les positions dans l'échange se polarisent, les uns toujours vendeurs de capacités de travail, les autres toujours acheteurs. Le caractère formellement horizontal de l'ordre marchand dans sa forme capitaliste (c'est-à-dire quand l'essentiel des moyens de production est séparé des producteurs directs, et devient propriété potentielle d'autrui parce qu'échangeable sur un marché) a été le plus fortement critiqué par l'analyse marxiste. Elle en fait une simple apparence - dissimulation du caractère hiérarchisé de l'organisation sociale de la production entre des classes, dont une seule a accès au marché et à la propriété des moyens de production et domine la production tandis que l'autre doit accepter l'exploitation de sa force de travail. De multiples autres analyses sont allées dans le même sens en soulignant que la répartition des rôles dans l'échange et la production tendait à se reproduire, à entraîner une polarisation des places et des rôles, de sorte que, derrière l'anonymat des échanges, les mêmes groupes se trouvaient, notamment sur le marché du travail, les uns toujours en position d'acheteurs, les autres de vendeurs, ou encore n'avaient accès qu'à des segments différents d'un même marché, exprimant un processus de segmentation sociale des consommations et investissements (notamment en " capital humain "). En même temps la conceptualisation classique d'un salaire réduit au coût de reproduction d'une marchandise ouvre la porte à l'arbitraire de la définition de ce coût, d'autant plus nettement que l'on s'éloigne d'un minimum purement physiologique, et aux revendications correspondantes de voir échapper son actif, capacité de travail, au statut de marchandise ordinaire.

L'analyse institutionnaliste contemporaine cherche à dépasser, elle aussi, l'aspect formel du marché comme rassemblement d'individus anonymes et formellement égaux en tant que personnes juridiques disparaissant derrière des biens. L'égalité formelle peut s'accompagner " d'inégalités réelles " dans la mesure où accepter le marché, c'est accepter la distribution préalable de droits qu'il représente et donc leur arbitraire [Samuels, 1971]. En outre, l'existence de positions inégales sur le marché peut avoir un effet cumulatif et orienter les résultats à venir comme l'ont montré les débats menés sur le libre échange et le protectionnisme nécessaire à l'industrialisation d'une nation jeune. Les acteurs économiques, leurs rapports de force, leurs inégalités, leurs politiques doivent être réintégrés dans l'analyse du fonctionnement économique des marchés. Ces divers corpus s'opposent aux principes néo-libéraux selon lesquels la transaction marchande est réputée volontaire dès lors que des conditions formelles ont été observées, et que le contrat, explicite ou implicite, est consacré comme juste et efficient dès lors que ses signataires étaient des personnes formellement libres.

La conceptualisation marxiste, qui entend pourtant donner un rôle essentiel à l'opposition entre acheteurs et vendeurs de force de travail, rencontre, paradoxalement, des limites analogues à celles du modèle néo-classique. Ce dernier détermine des normes, établies dans l'échange mais prédéterminées, fondées sur la synthèse entre préférences individuelles et



rareté. La théorie classique aussi donne des normes : le prix se fonde sur le coût de production, le salaire sur le coût de reproduction de la force de travail. Marx s'inscrit dans le même cadre ; la seule différence est qu'il veut, sur la base de ces normes, montrer l'accaparement que permettent les rapports de propriété : dans son modèle de marché parfaitement capitaliste, le prix est normal, la valeur de la force de travail aussi, la quantité de surplus aussi, mais elle est privatisée au lieu d'être socialisée. Toute l'opposition se concentre sur la quantité de travail fournie et celle accaparée (et se vit dans la sphère de la production). Le marché n'a plus d'enjeu. Et la lutte même dans la production ne peut se limiter qu'à la lutte sur les conditions de travail.

Les développements de la théorie des marchés imparfaits, de l'incertitude ou de l'opportunisme nous aident à dépasser les modèles de marchés parfaits sans rivalité grâce à des constructions plus riches qui réintroduisent la rivalité, étudient ses conséquences et montrent l'impossibilité de définir a priori des équilibres stables et normatifs. On quitte le marché régulateur parfait pour l'affrontement-coopération. Le recours à la méthodologie de la théorie des jeux illustrera le besoin de prendre en compte systématiquement le double caractère de la relation entre les intérêts, rivalité et avantage mutuel à l'échange et plus largement à la coopération c-a-d in fine à la socialisation. Le marché, dynamique de développement économique, est aussi en même temps et irréductiblement lieu de concurrence privée des intérêts. La prise en compte du marché du travail, et, plus largement, des positions originelles des individus conduisent à développer pour les relations marchandes des théories de la justice. Celles-ci incluent les relations entre ceux qui sont intégrés par le marché et ceux qui en sont exclus dans la mesure où de nouvelles sources de rivalité s'ajoutent à la précédente du fait du caractère partiel de l'intégration marchande : compétition entre candidats à l'intégration dans un système où, en tendance, une part non négligeable des candidats sera refoulée, rivalité entre exclus et intégrés. En outre, l'instabilité endogène des économies de marché, leur recours au progrès technique et aux processus de création destructrice empêchent de considérer comme transitoires ou marginaux les éléments de crise qui tendent à devenir une composante normale du fonctionnement d'une économie de marché hautement développée et complexe. La rivalité devient alors aussi rivalité pour le partage des coûts de l'ajustement marchand.

L'ordre marchand doit simultanément intégrer les individus par le marché et gérer leur rivalité de sorte qu'une relation s'établisse nécessairement entre les deux. La lecture néoclassique libérale soumet hiérarchiquement la gestion de la rivalité à l'intégration marchande. La rivalité est dépassée car, pour s'intégrer à la société des échangistes, les individus doivent accepter les normes établies par le marché. Dès lors l'intégration assure ipso facto la pacification des intérêts, l'acceptation des règles mais surtout des valeurs du jeu (les prix donc la valeur de ses ressources et le coût de ses désirs). C'est pourquoi la question de l'origine des normes ainsi formées par le marché est essentielle : s'agit-il bien de normes naturelles, fondées sur les données incontournables que sont les goûts et les raretés et sur l'équilibre qui en résulte ou de normes sociales, résultat de positions sociales préétablies ? C'est aussi pourquoi la prise en compte du caractère partiel de l'intégration marchande comme celle du caractère partiel de la pacification marchande conduisent à insister sur l'incomplétude de l'ordre marchand et à dénoncer le caractère illusoire des modèles de marché ou de capitalisme homogène et parfait. On comprend alors

qu'à côté de l'ordre marchand existent d'autres modes de socialisation et, parmi eux, un autre ordre cohérent, celui de la *res publica*.

### **1.3 L'ordre républicain**

L'ordre républicain, imposé en France par la Révolution, mais largement diffusé à travers le monde, repose sur des principes élaborés et mis en œuvre des siècles plus tôt, dans les démocraties grecques ou la république romaine, mais développés par la philosophie politique du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles, avec les notions de corps social, de contrat social, de gouvernement selon la raison,... [Kriegel, 1998]. Il distingue entre domaine privé et domaine public, domaine de l'individu et domaine du collectif, domaine de l'intérêt individuel privé et domaine de l'intérêt général des individus citoyens et membres d'un corps social. Il est ordre public fondé sur l'identité des individus en tant que citoyens et par conséquent sur leur égalité de statut. L'ordre féodal ou l'ordre monarchique connaissent, au contraire, un large recouvrement entre privé et public, propriétés et spécificités privées et fonctions publiques, sphère domestique et sphère publique. Le seigneur remplit des fonctions que nous appellerions publiques et qui apparaissent en partie comme publiques – le ban, avec ses pouvoirs de police ou de justice – mais comme personne privée, comme héritier du mérite personnel de ses ancêtres, guerriers conquérants ; le Royaume est à la fois chose personnelle du Roi et chose publique, Nation<sup>1</sup>. L'ordre républicain autonomise la dimension politique en un espace politique, distinct du religieux comme du privé, organisé autour d'institutions et de processus spécifiquement politiques et publics (la loi, le gouvernement, plus tard les élections, ... et non plus le cabinet du Roi, la Cour du Seigneur ou le bon vouloir du Prince).

Le projet républicain « liberté, égalité, fraternité » inscrit ses catégories fondatrices dans le politique : la liberté est définie de façon politique ou sociale, par rapport aux privilèges et à la tyrannie ; l'égalité est l'égalité des citoyens ; la fraternité la relation policée entre individus librement associés. Il propose un nouveau modèle de l'homme unidimensionnel, le citoyen, et met en place une nouvelle représentation de la société comme société politique de citoyens, et non plus comme Chrétienté ou comme famille élargie du Prince. Dans ce modèle, les institutions politiques reçoivent la charge d'organiser la recherche de l'intérêt général, du bien commun, de fixer les orientations du développement, de conduire la société. La société politique est responsable de son auto-organisation, de son auto-gouvernement et de son avenir, l'Etat devient le personnage central de la société, forme et garant de son unité [Gauchet, 1989].

Ainsi, si la société républicaine résulte, comme la société marchande, d'un processus d'individuation aboutissant à une société d'individus, son unité s'exprime, à la différence de celle du marché qui se traduit seulement par un système de prix, par un processus organique, la construction et le développement d'un Etat-Nation. L'Etat, comme appareil hiérarchique et centralisé, ajoute une dimension verticale aux relations sociales, à côté des relations horizontales entre individus situés au même niveau. Il exprime la soumission de tous à la loi, forme de la volonté générale, et mode

---

<sup>1</sup> avec des différences sensibles et des évolutions entre un « monarque républicain » comme Henri IV et un « monarque absolu » comme Louis XIV. En Angleterre des variations analogues sont perceptibles, qui rappellent que la notion de république ne se constitue pas par différence avec celle de monarchie. Les premiers républicains des Temps Modernes (Machiavel, Bodin,...) s'accommodent fort bien d'un régime monarchique ou aristocratique.

d'organisation de la socialisation des individus autonomes et de la cohésion sociale. L'Etat introduit une forme centralisée lui permettant de monopoliser la coercition en tant que moyen de faire appliquer le droit grâce à la justice publique. Il traduit l'organisation d'un ordre public qui s'impose à tous et qui donne un rôle essentiel au droit, à la loi<sup>2</sup>, dans l'organisation des relations inter-individuelles c-a-d de la socialisation. L'ordre républicain moderne, issu des révolutions américaine et française, lègue des principes généraux fondateurs du droit, éléments de l'idéologie commune, et qui, comme tels, semblent s'imposer comme issus d'un droit naturel (les « Droits de l'Homme »). Sur leur base les organismes politiques qui expriment la volonté générale construisent volontairement un ordre juridique complexe qui apparaît au contraire comme du droit positif, du droit auto-produit et constructiviste, et s'oppose frontalement en cela aux droits à fondement hétéronome, qu'ils se revendiquent de la coutume ou de la religion. Les formes démocratiques accroissent encore le caractère central de la loi dans le système social en permettant le débat public autour de la construction de la loi, pensée comme moyen d'organiser la sphère publique.

Le projet révolutionnaire était fragile par la relation qu'il voulait établir avec l'ordre marchand. La liberté politique de 89 prétendait intégrer la liberté économique via l'intégration du droit de propriété dans les droits naturels de l'homme. Mais, la traduction de ces principes politiques dans la production et l'échange des richesses n'est pas précisée et le déroulement du processus révolutionnaire mettra rapidement en évidence l'incomplétude du projet : affrontements entre Jacobins et Hébertistes autour de la réglementation des prix, de l'opposition entre droit à l'existence et droit de propriété, discours de Jacques Roux qui dénonce les limites du projet robespierriste et esquissera l'idée de différence entre liberté réelle et liberté formelle<sup>3</sup>.

L'histoire a par la suite montré que le triptyque Liberté, Égalité, Fraternité portait en germe des contradictions car la liberté a des aspects contradictoires de liberté économique et politique. La liberté économique commence par faire sauter la fraternité politique - via le développement de la concurrence marchande et capitaliste - et continue en menaçant l'égalité. A l'égalité un homme = un homme s'ajoute l'égalité nouvelle un franc = un franc. L'irruption de l'opposition des intérêts met en crise le modèle républicain dans la forme léguée par la Révolution française. Celle-ci occultait la question en postulant que l'opposition des intérêts était limitée du fait de la disparition des privilèges et de l'identité de statut des citoyens et que la loi suffisait à soumettre les intérêts individuels à l'intérêt général qu'elle exprimait. La traduction des principes politiques de la République dans la production et l'échange des richesses, dans l'allocation des ressources, restait ainsi à faire. Et la coexistence entre ordre marchand et ordre républicain demeure une coexistence contradictoire.

La question de l'opposition des intérêts se pose aussi dans l'ordre politique. Et, à l'opposition objective des intérêts économiques, s'ajoute l'opposition subjective des représentations. Le projet Montagnard est aussi voué à l'échec par sa conception du politique. Il nie la concurrence politique, réduite à l'affrontement antagoniste entre la Nation, ensemble homogène et les

---

<sup>2</sup> L'idée d'une autonomie de la logique politique du droit est également soulignée aux Etats Unis par l'"Ecole moderne de la tradition civique républicaine" ; cf. Mercurio et Medema, 1997, p 97.

<sup>3</sup> « La liberté n'est qu'un vain fantôme quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément..... Les propriétés des fripons seraient-elles quelque chose de plus sacré que la vie de l'homme ? » cf. [Soboul, 1968].

contre-révolutionnaires, et interdite au-delà comme fractionnisme. Ce faisant, il sera incapable de perdurer et s'effondrera, laissant la voie à des formes de gestion de la concurrence des intérêts dans le champ politique. L'ordre républicain libéral (au sens politique du terme) s'affirmera progressivement dans l'Occident moderne comme ordre politique dominant.

Le modèle révolutionnaire sera également dépassé de par son caractère partiel et non démocratique. La République se limite à celle des citoyens et tous les individus ne sont pas intégrés comme citoyens. Les ci-devants, les étrangers, mais aussi, pratiquement, les femmes, en sont exclus.

L'ordre républicain prend ainsi des formes diverses de définition, d'expression et de gestion de l'intérêt général, des monarchies, constitutionnelles ou non, des républiques totalitaires où la chose publique est confisquée par un chef, un clan, un parti ou une classe, aux républiques démocratiques dans leurs multiples variantes. De fait, des formes, plus ou moins avancées, de démocratie pluraliste se sont développées, notamment du fait de l'irruption sur la scène politique de la classe ouvrière, exprimant de façon autonome ses intérêts particuliers, ce qui posait publiquement le problème de la diversité des intérêts et opinions, de l'existence de classes ou de groupes, de mentalités et de représentations variées,... et donc de l'absence a priori d'un intérêt général unifié. Sous sa pression, la société a dû prendre acte de ces divergences durables entre individus et entre groupes et de l'absence de normes naturelles ou a priori, en tout cas indiscutables, d'attribution des droits, pouvoirs et revenus. D'où la possibilité d'imaginer des répartitions différentes, des redistributions, et le besoin de concevoir des mécanismes de recomposition d'un intérêt commun à partir d'intérêts sociaux hétérogènes mais liés parce que les groupes sont aussi membres d'une collectivité, d'une communauté, la communauté nationale (voire la communauté mondiale, l'humanité).

## **2 L'apport de la notion de dualisme**

La grille d'analyse du dualisme des ordres obéit à diverses contraintes méthodologiques. Elle cherche à penser l'incomplétude du marché, comme celle du capital (2.1). Elle propose une analyse d'un à côté du marché ou du capital qui n'en fait pas une simple extension de leurs logiques ou une béquille à leur service (2.2). Elle conçoit ces ordres comme pluri-dimensionnels (2.3), incomplets et imparfaits (2.4).

### **2.1 Dualisme et incomplétude de l'ordre marchand**

En premier lieu, nous refusons de définir la société moderne comme seulement marchande ou capitaliste, comme dans les modèles libertariens et marxistes.

De nombreux courants de la théorie économique contemporaine partagent la constatation de l'impossibilité pour le marché de structurer entièrement le fonctionnement social quand bien même ils divergent sur la portée et les raisons de cette *incomplétude de l'ordre économique marchand*. Dans la théorie néo-classique standard apparaît l'incomplétude des contrats notamment du fait des problèmes d'information, sur le présent comme sur le futur. Dans la théorie standard étendue, deux points cruciaux sont soulignés : les coûts de transaction et leurs effets sur la coordination, l'opportunisme et l'idiosyncrasie, avec leurs effets sur la rivalité. Dans la théorie keynésienne, ce sont les

équilibres de sous-emploi qui appellent une intervention publique, mais aussi, via l'introduction des anticipations, l'incertitude qui rend nécessaire l'émergence de formes de coordination qui ne sortent pas directement du fonctionnement marchand comme les conventions ou les procédures de stabilisation ou rigidification des prix et salaires. Dans la critique d'inspiration classique de la construction néo-classique du marché et de l'échange [Benetti, Cartelier, 1980 ; Fradin, 1976], le rejet du postulat de nomenclature conduit à l'analyse des pré-requis au fonctionnement marchand. Dans la théorie de la régulation le système marchand ne peut s'autoréguler entièrement et a besoin de règles sociales, de compromis fordien ou gramscien [Boyer, 1995] ; certains auteurs régulationnistes cherchent à étendre la portée de cette approche en proposant d'intéressantes analyses des ordres politiques qui correspondent aux ordres économiques [Billaudot 1996; Théret 1992]<sup>4</sup>. Dans l'économie des conventions [Favereau, 1986 ; Salais et Thévenot, 1986] les conventions d'effort ou de qualité sont nécessaires au déroulement du jeu marchand.

Si les sociétés modernes ne sont pas seulement des sociétés de marché elles ne sont pas non plus seulement des sociétés capitalistes. Ce qui nous oblige à rompre avec l'héritage marxien. Certes, la notion de formation sociale de Marx ne s'identifie pas au concept de mode de production mais l'inachèvement de l'œuvre marxienne nous interdit d'imaginer quelle relation dialectique Marx eût instauré entre mode de production capitaliste et formation sociale bourgeoise

Néanmoins, la compréhension des formes institutionnelles et des modes de régulation passe par un double dépassement du paradigme du capitalisme pur et parfait. Le premier consiste à réintroduire des formes de négation de la logique capitaliste engendrées par le développement même de la dynamique capitaliste. Le second consiste à relier ces formes de négation et plus largement le complexe ainsi introduit au patrimoine historique de la formation sociale considérée, en l'espèce la société française. Il débouche sur l'idée de logiques plurielles et donc de régulation institutionnelle plurielle. A l'interprétation de notre société comme une société bourgeoise gouvernée par un mode capitaliste de production, une « société capitaliste », avec un ordre social pensé comme un ensemble organique unifié et monolithique, toutes les sphères de la vie sociale s'adaptant au rapport capitaliste du fait de la détermination en dernière instance par l'économique, nous préférons un modèle de société plurielle, organisée selon plusieurs logiques et autour de plusieurs ordres. Cela permet de rendre compte de ce que les rapports capitalistes sont loin d'organiser et de réguler l'ensemble des rapports sociaux dans les sociétés marchandes comme l'analyse des rapports de sexe, des divisions ethniques, voire de la stratification par classes d'âge, l'a montré.

La grille d'analyse du dualisme offre une réponse à la constatation de l'incomplétude du marché et du capital en partant de la présence de deux grands modes de socialisation dans les sociétés d'individus, deux ordres. Un ordre est pensé comme un ensemble qui organise les relations entre ses éléments en les définissant et en leur donnant un statut : dans les sociétés modernes un statut général d'individu (ce qui n'est pas le cas des sociétés antiques, archaïques ou primitives), prenant les deux formes concrètes d'un

---

<sup>4</sup> Cf. dans ce même numéro l'article de B. Billaudot. Celui-ci comme le nôtre s'inscrit dans l'objectif plus général de ce numéro de préciser des analyses dont la confrontation ultérieure devrait être engagée.

statut d'individu-citoyen et d'individu-échangiste<sup>5</sup>. L'ordre est organisation en ce qu'il établit ces relations inter-individuelles selon une certaine logique et grâce à des dispositifs matériels, des procédures et des institutions (les droits de propriété, la monnaie, ... pour la relation marchande ; la loi, les élections, la représentation nationale,... pour la relation républicaine). Il est totalisation car ces ordres ont la capacité de définir qui leur est assujéti et à relier tous les individus définis par cette qualité: les citoyens, les échangistes. Il est réel même s'il donne aussi lieu à représentation<sup>6</sup>. Mais il convient aussi de tenir compte de l'existence d'autres ordres que des deux précédents. Cela conduit à distinguer ordres dominants et ordres dominés, ordres majeurs et ordres mineurs.

L'ordre marchand et l'ordre républicain sont ordres dominants parce que la modernité se définit par rapport à eux. A côté d'eux, et affectés par eux, continuent à exister d'autres ordres, non spécifiques de la modernité, même s'ils y prennent des formes spécifiques, que l'on peut désigner comme de petits ordres ou des ordres dominés. Ainsi l'ordre domestique qui définit les individus en fonction de leur appartenance au groupe familial (la gens Giulia) et par leur position au sein de la famille (homme/femme, jeune/adulte, ..). Ou encore l'ordre chrétien qui privilégie la dimension de l'idéologie, représente la société comme communauté, communauté de chrétiens (la chrétienté), avec notamment une représentation du temps particulière (il privilégie la vie après la mort) et un horizon spatial également différent (la Chrétienté et non la Nation ou le marché), et organise les relations entre croyants, entre croyants et incroyants, entre clercs et laïcs, entre religions,...

## **2.2 Un ordre républicain qui n'est pas au service du marché ou du capital**

Au-delà du débat sur la pertinence de la théorie marxienne de l'exploitation dans une société de production de marchandises hétérogènes à base de technologie et de connaissance, nous refusons, à partir de Gramsci comme de Foucault, le modèle marxien de l'omnipotence du capital. La « domination » du capital est loin d'être celle que Marx imagine et dont il décrit la dynamique d'exacerbation dans l'étude de la loi générale de l'accumulation capitaliste, qui conduit elle-même au catastrophisme de la III<sup>e</sup> Internationale.

« Le Capital » propose un modèle de capitalisme parfait, parfait en ce que la domination du capital sur la classe ouvrière est totale, que les lois, les tendances et les normes qui en découlent s'imposent complètement (les prix gravitent autour des prix de production, le salaire autour de la valeur de la force de travail, le taux de profit autour du taux général,..). Marx ne refuse pas d'admettre que la classe ouvrière puisse lutter et obtenir des succès, plus ou moins durables ; ce point est cependant renvoyé aux "circonstances particulières" de la lutte des classes et ne peut être pris en compte en tant que tel dans le modèle. La difficulté est déjà présente chez Marx et Engels, elle l'est d'autant plus qu'ils se soucient d'action politique et donc d'analyse concrète de situations concrètes.

---

<sup>5</sup> Traditionnellement le status s'oppose au contractus. Néanmoins, dans la société marchande, le statut d'échangiste est le préalable à la mise en œuvre du contractus ; il définit le sujet comme apte à passer des contrats.

<sup>6</sup> Par différence avec les cités de Boltanski les ordres ont une existence sociale objective et pas seulement idéologique ; pour nous, les cités ne peuvent être crédibles et servir de justifications que parce qu'elles s'incarnent dans des relations sociales qu'elles expriment.

Ils se refusent à penser sans doute la question leur paraissant dénuée de toute actualité tant la catastrophe est imminente que les luttes de la classe ouvrière puissent inscrire des effets durables dans le fonctionnement et a fortiori dans les structures capitalistes, et que ces effets ne soient pas seulement ou même principalement facteurs de désintégration du système. Parallèlement, en tant que dirigeants politiques, ils ne peuvent ôter toute efficacité aux luttes ouvrières. La contradiction entre tout ou rien n'est pas dépassée. Engels, dans la Critique du programme d'Erfurt par exemple, admet que le sort de la classe ouvrière puisse sur certains points s'améliorer, mais c'est pour ajouter aussitôt que, sur d'autres points, il se détériorera nécessairement et que c'est cela l'aspect dominant<sup>7</sup>.

Cela enlève tout enjeu aux rapports phénoménaux et à l'ensemble des institutions hors de l'exploitation dans la production. Or, comme nous l'a appris Foucault, le pouvoir n'est pas une structure, un donné (le monopole des moyens de production), il est une relation, un rapport, entre des termes en opposition, en lutte, ce qui nous éloigne de Marx qui, comme le dit encore Foucault, quand il travaille sur la lutte des classes travaille sur les classes mais pas sur la lutte.

D'une part, à l'intérieur même des formes capitalistes, se sont développées des formes de négation internes du capital (la socialisation du capital, la forme planification, les politiques publiques, ..), d'autre part, à côté du capital ont continué à exister et se sont développées des formes qui relèvent, au moins en partie, de logiques différentes (conquête de droits syndicaux, mise en place de mécanismes de protection sociale,...). Si Marx lui-même, puis Lénine, introduisaient l'idée de formes de négation, le modèle théorique développé dans *Le Capital* ne fait pas de place à des formes de négation de la logique capitaliste autres que marginales, transitoires et anecdotiques alors que celles qui se sont développées sont devenues permanentes et structurelles. Il se présente comme modèle de capitalisme pur et parfait ayant développé les formes adéquates au rapport capitaliste, selon l'expression de Marx relative au machinisme. Cela a conduit notamment la tradition léniniste à assimiler caractère formel et caractère superficiel, voire fétichiste, des libertés bourgeoises, des valeurs républicaines, de la liberté du contrat,...

La Troisième Internationale n'arrive pas davantage à résoudre le problème. La conception de l'Etat de Boukharine, pourtant le plus apte au sein du noyau dirigeant à une analyse renouvelée de l'Etat bourgeois, prend une teinte de plus en plus fonctionnaliste et qui n'ira qu'en s'accroissant, dans le discours de l'Internationale, après son élimination. L'Etat est une entité nécessairement et

---

<sup>7</sup> La loi générale de l'accumulation capitaliste présentée dans le *Capital* s'inscrit dans la vision d'une aggravation tendancielle des contradictions capitalistes qui mène inéluctablement au communisme. Vision qui s'inscrit dans une conception plus générale selon laquelle l'histoire des sociétés de classes est toujours développement au profit d'une classe par l'exploitation et l'oppression grandissantes de l'autre. Une telle démarche est renforcée par le fait que Marx et Engels sont persuadés de l'imminence de la révolution prolétarienne. Les crises périodiques semblent s'aggraver, Marx scrute l'horizon de chaque nouvelle crise croyant tenir enfin la catastrophe finale, il écrit, pressé par la nécessité pour organiser le mouvement ouvrier avant l'échéance révolutionnaire proche. Entre autres indices, conférer le passage suivant d'une lettre de Marx à Engels, du 8 décembre 1857 : "Je travaille comme un fou toutes les nuits à rassembler et résumer mes études économiques, au moins pour clarifier les grandes lignes générales avant le déluge". Engels, dans le discours d'Elberfeld (in Marx et Engels, *Utopisme et communauté de l'avenir*, recueil de textes, Maspéro, 1976, p.52), déclare en 1845: "La conséquence inévitable des conditions sociales actuelles est, en toute occurrence, une révolution sociale. Avec la même certitude que nous pouvons déduire à partir de principes mathématiques un théorème nouveau, avec la même certitude nous pouvons conclure à partir des conditions économiques existantes et des principes de l'économie politique qu'une révolution sociale est imminente".

entièrement capitaliste, expression d'une domination totale et dictatoriale d'une classe sociale sur la société. Aucun changement véritable ne peut intervenir dans le cadre de la reproduction de la domination bourgeoise, tant que la dictature du prolétariat n'est pas effective ; il ne peut y avoir que des changements illusoires ou mystificateurs, dont le but ultime est toujours de renforcer l'exploitation. La lutte des classes, entendue comme lutte entre deux camps, clairement et nettement définis, celui de la bourgeoisie et de son Etat d'un côté, du prolétariat et de son parti de l'autre, emplit tout l'espace politique. Cette lutte est nécessairement antagonique et la contestation sociale, réduite à la contestation ouvrière, ne peut être, pour demeurer efficace et éviter les pièges de la collaboration de classes, qu'une mise en cause pure et simple du système dans sa globalité.

La conception gramscienne de l'hégémonie, du recours au consensus, son analyse des formes de domination par la force et le consensus, sa réflexion sur le caractère partiel et éventuellement instable de la domination de classe, permettent au contraire de rompre avec le fonctionnalisme, de concevoir un Etat intégrant une partie des intérêts des classes subalternes, un Etat ni tout blanc ni tout noir, lieu de compromis et de mouvements.

La réintroduction de la dialectique et particulièrement d'une conception de la société comme ensemble de types différents de relations interpersonnelles permet de comprendre l'évolution historique du "capitalisme" et la différence entre cette évolution effective et les lois que Marx lui avait attribuées (paupérisation, polarisation sociale, baisse du taux de profit,..) et que la tradition catastrophiste avait, par imprudence théorique, mais surtout par surdétermination politique, reprises et amplifiées<sup>8</sup>.

Le nouveau modèle ainsi esquissé donne toute leur place aux luttes et conquêtes démocratiques, toujours partielles, toujours susceptibles d'être remises en cause. Le mouvement démocratique n'est plus confiné dans un choix binaire simpliste, subir ou abattre l'Etat, il peut avancer, occuper des positions, des lieux de pouvoir, qui ont leur consistance et leur efficacité propre.

### **2.3 Des ordres pluri-dimensionnels**

Comme l'exprime Elias [1973] le processus d'individuation n'est que l'autre face du processus de socialisation qui fait des individus des individus sociaux et des sociétés des sociétés d'individus. Une telle conceptualisation permet de dépasser les limites de l'individualisme méthodologique comme celles du holisme fonctionnaliste.

---

<sup>8</sup> Certes, Boukharine, en reprenant une partie des réflexions de l'austromarxisme et principalement d'Hilferding, donnait aux mutations de l'Etat bourgeois un rôle nettement plus important que ne l'avait fait Lénine. Il mettait en avant la régulation étatique de l'économie alors que ce dernier avait insisté sur l'impossibilité d'une régulation économique dans un cadre concurrentiel et capitaliste, ou encore l'organisation étatique de la production et sa planification. Cependant, la Troisième Internationale s'opposera à cette conception sur la base de sa critique d'Hilferding, déjà accusé de révisionnisme pour avoir "surestimé" la stabilisation capitaliste et la nouveauté des formes d'après-guerre; du coup, elle "sousestimera" les mutations. Entre l'idée réformiste que les contradictions essentielles du système se résolvent par ces mutations et l'idée catastrophiste que les contradictions essentielles demeurent et s'aggravent, restait la possibilité, comme le fait Gramsci quand il se demande au début d'"Américanisme et fordisme" si l'américanisme peut ouvrir une nouvelle "période historique", de penser des contradictions qui, dans leur essence, évoluent qualitativement, de substituer à l'image de changements phénoménaux autour d'un noyau invariant celle d'un changement qualitatif, et des formes et du noyau.



La tradition structuraliste a beau jeu de montrer que les comportements individuels s'inscrivent dans des contextes, des cadres, des règles, des formes de régulation, bref des institutions. De ce fait, expliquer les institutions par des comportements, choix et mentalités qui dépendent eux mêmes des institutions correspond à un cercle vicieux. Ce point de vue se retrouve en sociologie comme en économie. Les représentants les plus absolus en sont sans doute Marx et Bourdieu. Le premier définit les comportements (ainsi la recherche du profit et de l'accumulation du capital entendue comme "mobiles" des entrepreneurs) comme conséquence, forme de manifestation des lois immanentes du système (la loi d'accumulation) elles mêmes conséquences des rapports structurants la société (le rapport capital-travail salarié). La sociologie de la distinction montre comment les comportements individuels demandent à être socialement spécifiés et traduisent dans les différents champs de concurrence sociale la structuration en groupes sociaux.

Cependant, la tentative d'organiser les différentes dimensions du réel en privilégiant la dimension économique, telle que l'interprétation structuraliste du marxisme l'a explicité nous paraît critiquable. En posant que, parmi les divers rapports interindividuels, ceux noués à l'occasion de la production sont dominants et gouvernent les autres qui s'y adaptent, on tombe dans l'économisme. Les hommes deviennent alors, selon la formule d'Althusser, les supports de catégories économiques et la dynamique des sociétés est impulsée par la dynamique économique. Ce déterminisme économique de longue période, souvent critiqué, repose sur une théorie de la détermination en dernière instance qui fait fi de la dialectique et aboutit à diverses impasses théoriques.

La notion d'ordre permet de s'écarter des notions topologiques de niveaux de réalité sociale (du type infrastructure-superstructure) et de celles de dimensions de cette même réalité sociale (l'idéologique, le politique ou l'économique). Chaque ordre a une pluralité de dimensions et inclut notamment une dimension idéologique. Même si ils peuvent correspondre à l'organisation de la socialisation selon une dimension dominante (économique pour l'ordre marchand, politique pour l'ordre républicain), le marché comme la République secrètent leurs propres valeurs, représentations, systèmes d'incitation comme leurs instruments juridiques, leurs formes organisationnelles ou régulatrices. L'idéologie n'y est plus le simple reflet des structures matérielles. L'on tire là les conséquences des débats sur la conceptualisation marxiste de l'idéologie en liaison avec les développements de la philosophie de la représentation et des sciences sociales et humaines, c-a-d, en vrac, de Nietzsche à Godelier et Boltanski-Thévenot en passant par Freud. Puisque divers ordres coexistent, coexistent aussi dans l'idéologie des représentations et évaluations liées à ces différents ordres. Elles s'interpénètrent, se contredisent, évoluent, s'organisent en configurations variables, plus ou moins stables. L'on tient compte aussi des apports du courant subjectiviste en économie, qui, s'il pêche par subjectivisme individualiste, met cependant en évidence le rôle des «préférences». L'économie est un système d'évaluation social impliquant des représentations, des valeurs, des normes. Des phénomènes ignorés, occultés ou minorés à tel moment (la pollution ou la fatigue au travail) deviennent importants ou décisifs à tel autre, des ressources sans valeur en acquièrent (le silence, le paysage, ..).

De ce fait les ordres ne peuvent être conçus comme des réponses différentes à des questions identiques et éternelles mais sont liés à des façons différentes de se représenter le social et ses problèmes. Il en résulte un

historicisme assumé, notamment un refus de prendre les catégories de l'économie politique, qu'elles soient classico-marxiennes ou néoclassiques, comme des catégories universelles, applicables à des modes de production différents. On les considère au contraire comme liées à un mode de représentation du monde, celui de la modernité classique, l'épistémè du 19<sup>e</sup>, cette vision surdéterminée par la physique et la thermodynamique de l'époque, et qui donne une vision de la production « énergétiste », fondée sur l'exploitation des matières premières, de l'énergie matérielle et de l'énergie humaine. L'idée selon laquelle les notions de rapport de production, de forces productives, de division du travail, de rationalité calculatrice, d'économie de ressources n'ont pas de valeur a-historique tire les conséquences des travaux sur les sociétés primitives (Polanyi, Clastres, Marshall Sahlins, ..) qui montrent que la catégorie de travail n'est pas une catégorie générale<sup>9</sup>.

Le caractère pluri-dimensionnel des ordres empêche de séparer complètement l'économique du politique ou du culturel et de représenter l'économie comme une sphère, un domaine d'activités déterminées. En particulier l'économie a une dimension sociale, ce qui nous éloigne de la problématique de l'encastrement développée par Polanyi et souvent considérée comme le seul substitut possible à la problématique "économiste" néoclassique. Pour celle-ci, l'économie dans les sociétés primitives et antiques serait intégrée au tissu social, "encastrée", soumise à des projets politiques ou des hiérarchies sociales, à la différence des sociétés marchandes dans lesquelles l'économie serait autonome, séparé, "dé-socialisé". Que les motifs, règles, contraintes économiques s'expriment en tant que tels aujourd'hui, certes, mais l'économie n'est pas pour autant "séparée" du social. Comme le rappelle à juste titre C.Meillassoux [1975] à Polanyi, ce qui paraît seulement économique (la marchandise, le marché, ...) est la cristallisation de rapports sociaux et de représentations sociales. Mais l'on ne peut non plus admettre l'idée d'autonomie de l'économique, de sphère économique, même en entendant l'économique avec une signification sociale.

La société marchande fait plus et moins. Elle fait *plus* car, loin de cantonner l'économique en un lieu déterminé (la sphère économique), elle tend à prendre en compte une dimension économique dans chaque fait social. L'extension de l'analyse économique à des domaines nouveaux (le droit, l'art, le politique, le sexe...) en est un signe. Tout ou quasiment tout phénomène social peut être lu en termes économiques, parce que l'économique apparaît de plus en plus comme une dimension, et une dimension parmi d'autres des phénomènes sociaux. En ce sens, la société marchande fait *moins* car elle ne fait pas disparaître les dimensions non économiques des "phénomènes" économiques. L'économique n'est qu'une dimension parmi d'autres de phénomènes pluridimensionnels et la hiérarchie entre les dimensions est à la fois affaire objective (l'entreprise est "plus" économique que le droit) et subjective (nous accordons une importance plus ou moins forte à telle ou telle dimension). Le prix serait-il devenu, sous prétexte qu'il se forme sur des marchés, un phénomène purement économique, à déterminants purement économiques, ou est-il au contraire, comme le don ou l'échange de Mauss un phénomène social "total" ?

Le dualisme des ordres permet de rompre avec l'économisme marxiste. Là encore Gramsci peut nous servir de guide. A l'encontre de la tradition de l'Internationale, il opère une critique de principe du mécanisme sociologique et

---

<sup>9</sup> ce que Marx disait d'ailleurs (cf. dans la théorie de la marchandise le passage sur Aristote et l'idée de travail en général).

de l'"économisme" qu'il véhicule. Au lieu de se borner à appliquer directement le modèle marxien du "Capital" sur la réalité sociale de son temps ou de reprendre l'application qu'en avait faite Lénine à la société tsariste, il insiste sur l'importance de la superstructure et sur l'impossibilité de séparer dans l'analyse structure et superstructure, dimension économique et dimensions idéologopolitiques de la réalité sociale. Il étudie les formes concrètes d'Etat bourgeois dans leur diversité et, pour cela, privilégie de fait le raisonnement en termes de société, de formation sociale sur le raisonnement classique en termes de mode de production. Sa connaissance précise des situations historiques d'affrontements sociaux dans leur complexité le conduit à donner épaisseur au politique et à l'idéologique.

Au lieu de penser un système caractérisé par une base économique chancelante et par la persistance, dans les masses, d'"illusions" renforcées par la duplicité des traîtres réformistes, on peut étudier un système caractérisé par une dialectique complexe des différentes dimensions sociales, dont chacune a sa consistance propre, ses contradictions internes et son autonomie.

## **2.4 Des ordres incomplets et imparfaits**

Le dernier choix méthodologique est le refus de considérer l'organisation sociale comme fonctionnelle et cohérente. Un ordre utilise une logique structurelle qui assume une fonction de régulation, c-a-d d'abord d'unification, de cohérence. Cependant, si l'ordre constitue des ensembles institutionnels et idéologiques relativement cohérents et suffisamment cohérents pour se reproduire, ceux-ci ne sont pour autant ni totalement cohérents ni nécessairement complets. Issus de la création humaine et soumis aux stratégies des acteurs ils sont marqués de diverses contradictions, au cas par cas.

Etant des ordres ils contiennent aussi une part de désordre. Ils le font d'abord parce qu'ils ne correspondent pas à des constructions cohérentes imposées d'en haut. Michel Foucault montre que le pouvoir (et il en est de même pour les institutions) n'est pas unique et centralisé, ne descend pas du souverain ou de la classe dominante, mais remonte à partir de mécanismes infinitésimaux, englobés, transformés. Les institutions de pouvoir ne sont jamais de purs appareils de domination mais d'abord appareils d'organisation. Les pouvoirs, agissent, produisent, organisent, avant de réprimer ou de masquer. L'analyse de la folie et de la sexualité le met en évidence [Foucault, 1961]. Dans une perspective marxiste, le fou est exclu par la bourgeoisie dominante parce qu'il est inutile étant inapte à la production, d'où son enfermement ; l'enfant, comme producteur en puissance, ne doit pas gaspiller son énergie en sexualité d'où le refoulement de la sexualité enfantine selon l'explication de Reich. Ces analyses sont déductives et fonctionnalistes. La domination bourgeoise explique tout parce que, in fine, toute relation est relation de classe et de domination bourgeoise, de sorte que toute mesure s'explique par la logique capitaliste et s'adapte fonctionnellement aux besoins de l'accumulation capitaliste. Mais, dit Foucault, on pourrait tout autant lier le phénomène strictement inverse à la domination bourgeoise et l'expliquer aussi bien comme effet de cette domination : le fou, inapte, est abandonné comme marginal parce qu'inintéressant pour la production, l'enfant doit développer sa sexualité pour s'entraîner à devenir reproducteur de nouvelles forces de travail, ..

Le désordre est d'autant plus présent qu'établissant des dispositifs de pouvoir ces ordres et leurs institutions sont le cadre de luttes et de rejets ou

bien encore laissent dans l'ombre ou l'indéterminé problèmes et conflits. Comme les pouvoirs organisent et produisent, sont appelés d'en bas comme formes de gouvernement et non de pure répression, ils suscitent de la résistance, parce qu'on peut gagner et perdre du pouvoir puisque le pouvoir est relation<sup>10</sup>. L'imperfection et l'incomplétude sont d'autant plus importantes que le capitalisme considéré est complexe et ne se résume donc pas à des formes de régulation simples.

L'idée d'ordre ne peut non plus être comprise sur le modèle de la distinction entre structures et formes utilisée par le marxisme. Dans un tel schéma les structures correspondent à des invariants tandis que leurs formes de manifestation ou de concrétisation absorberaient les évolutions en variant et s'adaptant. Dans sa version la plus courante le mode de production reproduit à l'identique son rapport de production déterminant, demeure une essence inaltérable, à travers des stades ou phases qui sont autant de transcriptions différenciées de ce rapport. De plus, si chaque ordre développe une logique sociale propre, spécifique, originale, une façon de se représenter la société, de la faire fonctionner, de lui assigner des buts, de la réguler, de la reproduire, il est confronté à l'évolution de cette société. Celle-ci ne se limite pas à un changement des formes pour maintenir intact et invariant un noyau structurel. Elle entraîne un changement, à l'intérieur de limites (qui, franchies, font basculer dans le désordre source de construction éventuelle d'un nouvel ordre), des modes d'organisation et de leurs principes. En outre, le fait qu'il y ait deux ordres permet de dépasser le fonctionnalisme de la notion d'ordre où tout paraît cohérent dans la mesure où ces deux ordres se complètent sur certains points mais s'opposent sur d'autres et s'articulent en configurations évolutives.

L'accent mis sur le caractère incomplet de la régulation sociale découle aussi de la volonté de prendre au sérieux le pluralisme social des intérêts mais aussi des représentations et systèmes d'évaluation. Comme l'ont montré, de façon différente, économistes autrichiens et économistes institutionnalistes, l'économie politique est d'abord système social d'évaluation et donc confrontation concurrentielle de systèmes particuliers d'individus et de groupes qui ne mesurent pas de la même façon avantages et coûts, individuels et collectifs. Cela est d'autant plus important que la globalisation contemporaine des marchés et des sociétés amplifie le choc des valeurs et représentations, et, en réallouant les ressources, fait ressurgir les divergences sur les normes. C'est donc aussi dépasser les limites d'une épistémè de la rationalisation progressiste, purement émancipatrice, que ce soit sous la forme de l'économie politique libérale du marché ou sous celle de l'économie politique planificatrice du paradis socialiste. Et lui substituer une pensée de la socialisation pluraliste, avec diversité et confrontation des intérêts, des valeurs, des représentations, des cultures, des patrimoines.

\*

\* \* \*

Dans le modèle d'économie mixte de l'après-guerre le partage entre marché et république, et, par suite, la délimitation entre sphère de l'intérêt privé et de l'autonomie individuelle et sphère de l'intérêt public et de la participation citoyenne, a, historiquement, pris la forme dominante d'une délimitation

---

<sup>10</sup> Pour une analyse de l'apport de Foucault par rapport à l'analyse marxiste du pouvoir et de la rivalité, cf. Barrère, 2002.

spatiale. La contradiction marché-république est aménagée essentiellement par un partage topologique entre domaine du marché et domaine de la république. La configuration d'après-guerre constitue ainsi une synthèse particulière d'ordre marchand et d'ordre républicain, le capitalisme keynésien.

Ce modèle de partage topologique est en crise depuis une vingtaine d'années et se met en place un autre modèle dans lequel la frontière entre des champs soumis presque exclusivement à une seule logique s'efface au profit d'un mixage des deux logiques d'organisation-fonctionnement-développement : les critères politiques et publics entrent, souvent timidement mais réellement, dans la gestion marchande, y compris la plus privée, les critères marchands envahissent la régulation publique, démantèlent le secteur public. Régulation marchande et régulation publique républicaine ne coexistent plus côte à côte, se partageant le social, mais s'interpénètrent dans des complexes régulationnistes nouveaux. C'est dire que la dichotomie entre un domaine de l'intérêt privé conduisant à définir et garantir une sphère de privauté (gérée pour partie par le marché mais aussi pour partie par des rapports domestiques) et un domaine de l'intérêt commun conduisant à définir et organiser une sphère publique entre en crise. Le complexe intérêt individuel/intérêt commun ne peut plus prendre la seule forme gestion marchande/gestion publique. La délimitation spatiale marché/république est dépassée et, par là, le modèle républicain classique. Le marché ne peut plus être le seul lieu de l'intérêt privé, l'intérêt commun étant renvoyé à une hypothétique sphère de la République. Le complexe intérêt individuel/intérêt commun se vit aussi sur le marché (comme il se vit dans le domaine public, une fois les illusions sur le désintéressement public dissipées). Cela rend la concurrence entre l'ordre marchand et l'ordre républicain, hier pour l'essentiel circonscrite à la question de la frontière privé – public, beaucoup plus générale. Cela oblige à redéfinir le contenu de la démocratie et pose les questions du caractère juste et du caractère démocratique du marché.

La grille du dualisme, en insistant sur l'existence d'un patrimoine institutionnel dualiste des sociétés modernes, permet de poser ces questions en offrant une alternative à l'économisme néoclassique et marxiste. Sur le plan positif elle s'interroge sur les formes historiques que prend, à une période donnée, le complexe articulé d'ordres marchand et républicain. Sur le plan normatif, elle s'inscrit dans le patrimoine culturel français en affirmant les potentialités démocratiques d'un tel modèle à l'encontre de celles qu'offre le modèle du pilotage de la société par le marché. Elle insiste sur l'existence d'un patrimoine républicain, en fait un élément central de ré-appropriation de son histoire, donc de sa spécificité, par rapport au marché globalisateur et anonyme [Furet, 1996].

Elle permet aussi de rompre théoriquement avec le rejet des formes marchandes comme purement mystificatrices et oppressives. Elle prend en compte l'efficacité systémique du marché, en marque les limites et le besoin d'un adossement aux principes de la res publica. Le problème n'est plus alors de « contrer » le marché, de lui « résister », voire de le réduire mais d'articuler marché et république au nom d'une dynamique de démocratisation politique et économique.

Le modèle français de la modernité est le résultat d'une histoire longue et lourde de construction, dans le sang, les larmes et les conflits sociaux, d'un modèle original. L'attachement qu'il suscite, dans la concurrence mondiale des patrimoines, loin de se limiter à la défense d'une exception culturelle, traduit aussi un projet de société.

## **Bibliographie**

- Arnaud, A.J. (1991) *Pour une pensée juridique européenne*, Paris, PUF.
- Barrère, C (2002) La rivalité : discours de la paix et discours de la guerre. Une confrontation du discours de l'économie politique et des discours exhumés par Foucault. *Revue de philosophie économique*. N°5, 2002/1.
- Billaudot, B (1996) *L'ordre économique de la société moderne*, L'Harmattan.
- Boyer, R et Saillard, Y (1995) *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte.
- Benetti C et Cartelier J, (1980) *Marchands, salariat et capitalistes*. Maspéro.
- Champeaux, F. (2000) *Jurisprudence sociale 1998-1999*. Editions Liaisons.
- Duby, G. (1987) *Le Moyen Age*, Pluriel, Hachette.
- Elias, N. (1973), *La civilisation des mœurs*. Calmann-Lévy. édition Presses Pocket.
- Ewald, F. (1986) *L'Etat providence*, Grasset
- Favereau, O. (1986) « La formalisation du rôle des conventions dans l'allocation des ressources », in Salais R. et Thévenot B. (eds) *Le travail : marchés, règles, conventions*. Insee-Economica, Paris.
- Foucault, M. (1961) *Histoire de la folie à l'âge classique*. Gallimard.
- Foucault, M. (1976) *La volonté de savoir*. Gallimard.
- Fradin, J. (1976) *Les fondements logiques de la théorie néo-classique de l'échange*, PUG-Maspéro.
- Furet, F (1996) (sous la direction de) *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place, patrimoine déplacé*. Les Editions du Patrimoine.
- Gauchet, M (1989) *La révolution des droits de l'homme*, Gallimard.
- Kriegel, B. (1998) *Philosophie de la République*, Plon.
- Lascombes, P., Barberger, C., Lambert, T., Maier, M.M., Prêtre, J.M., Serverin, E. (1984) « *Le droit pénal administratif instrument d'action étatique : incrimination-transaction* ». Service d'études pénales et criminologiques. CNRS. Rapport pour le Ministère du Plan.
- Lebecq, S. (1990) *Les origines franques V°-IX° siècle*, Nouvelle histoire de la France médiévale, Seuil.
- Marx, K et Engels, F (1976) *Utopisme et communauté de l'avenir*, recueil de textes, Maspéro.
- Meillassoux, C (1975) *Femmes, greniers et capitaux*, Maspéro.
- Mercuro, N. et Medema, S.G. (1997) *Economics and the Law, From Posner to Post-Modernism*, Princeton University Press.
- North, D.C. et Thomas, R.P. (1977) The First Economic Revolution, 30 *Economic History Review* 229, 2d ser.
- Polanyi, K. et Arensberg, C. (1975) *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*. Larousse.
- Rosanvallon, P. (1989) *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*. Editions du Seuil.
- Sahlins, M (1972) *Age de Pierre, age d'abondance*. PUF.
- Salais R. et Thévenot B. (1986) (eds) *Le travail : marchés, règles, conventions*. Insee-Economica, Paris.
- Samuels, W.J (1971) Interrelations between Legal and Economic Processes, *Journal of Law and Economics* 14 (October 1971) pp. 435-450.

- Schmid, A. Property, (1987) *Power, and Public Choice : an Inquiry into Law and Economics*, 2° ed New York Praeger
- Schmid, A.A. (1994) Institutional Law and Economics, *European Journal of Law and Economics* 1 March 1994, 33-51.
- Soboul, A. (1968) *Les sans-culottes parisiens en l'an II*, Seuil.
- Théret, B (1992) *Régimes économiques de l'ordre politique*, PUF.
- Théret, B (1995) « Etat, finances publiques et régulation » in Boyer, R et Saillard, Y *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte.